

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

JUIN 2018

1. Informations paroissiales

- ❑ Pour joindre ou rencontrer Vincent FRECHIN, notre curé doyen, composer le 03.89.89.44.55 ou le 06.80.08.77.30.
Adresse courriel : frechin.vincent@orange.fr
Robert TUMU : 03 89 40 51 62 ou 06 77 57 11 20.
- ❑ Pour demander vos intentions de messe, adressez-vous à M. Samuel GRAFF (Tél. : 03.89.40.99.94). Coût d'une messe publiée dans le bulletin : **17 €**.
- ❑ Projet de mariage (formalités sommaires) :
 - prendre contact **six mois au moins** avant le mariage avec le curé doyen (dossier administratif – renseignements divers) ;
 - suivre de préférence une préparation au sacrement et s'inscrire à une session organisée par le centre de préparation au mariage (contact : R. et M-P WOLFER – 03 89 57 26 40).
- ❑ Projet de baptême (formalités sommaires) :
 - les parents introduisent la demande auprès du curé de la communauté au moins **3 mois** avant la date du baptême prévue (les baptêmes sont généralement célébrés les samedis matins ou après-midi ou les dimanches pendant ou après la messe dominicale) ;
 - deux réunions sont prévues : l'une pour l'ensemble du Doyenné de HIRSINGUE, avec un prêtre et une équipe de chrétiens ; l'autre individuellement avec le prêtre célébrant les baptêmes ;
 - renseignements auprès de M. Vincent FRECHIN, curé doyen au 03.89.40.51.62.
- ❑ Noces d'Argent ou Noces d'Or :
Prendre contact avec le curé doyen au moins 5 mois avant la date désirée.
- ❑ Préparer la célébration de funérailles :
Une équipe de bénévoles de notre Communauté de paroisses a participé à un cycle de formation en pastorale de funérailles et est aujourd'hui en mesure de proposer aux familles en deuil soutien et conseils dans la démarche de leur deuil et de les aider à préparer la célébration avec le prêtre.
Personnes à contacter : M. Denis SCHICKLIN au 06.41.32.23.96
M. le Curé Doyen au 06.80.08.77.30

❑ Les autres référents pastoraux :

- Pastorale des 1ers Sacrements
M. Gérard STOECKLIN – 03.89.25.02.48 ou au 06.01.18.56.27
- Pastorale des Confirmations :
Mme Martine SCHWEIZER – 03.89.08.81.89
- Profession de Foi :
M. Vincent FRECHIN – 03.89.40.51 62
- Service de l'Evangile auprès des malades
Mme MARTIN (03 89 40 51 07) ou Mme REDERSTORFF
(03 89 25 82 13)
- Pastorale des Chorales
M. Paul VETTER – 03.89.07.12.12
- CARITAS – Secours Catholique
Contact : 06.74.76.14.75

Les paroissiens trouveront dans le bulletin « Notre lien » édité chaque trimestre par la Communauté de Paroisses « Cœur du Sundgau » toutes informations utiles et complémentaires sur la paroisse (abonnement annuel : 10 €).

Visitez le site internet de la COMPAH : www.coeur-du-sundgau.fr

❑ Horaires des messes dominicales et des principales célébrations à HIRTZBACH (du 01.06 au 30.06.2018) :

- Vendredi 08.06.2018 : 18 H 00 *Messe*
- dimanche 10.06.2018 : 09 H 00 *Messe*
- vendredi 22.06.2018 : 18 H 00 *Messe*
- samedi 30.06.2018 : 18 H 00 *Messe*

❑ Durant le mois de juin 2018 sont invités à servir à l'Autel :

Le 10.06 à 09 H 00	Claire et Marie UNTERSEH Enzo TEMPORINI Thimothée DOZIER
Le 30.06 à 18 H 00	Marie et Lucie MUNCK Marie GRAFF Xavier GRAFF

2. Sortie de printemps

Il reste quelques places pour l'excursion de printemps proposée par la municipalité le samedi 09 juin 2018 à Neuchâtel (voir bulletin du mois de mai 2018).

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 1^{er} juin 2018 en mairie (03.89.40.99.21).

3. Forum de l'évolution professionnelle

Envie de changer de métier ? D'une nouvelle vie professionnelle ? De créer votre activité ?

Le forum de l'évolution professionnelle, proposé le samedi 02 juin 2018 de 9 h à 15 h au Parc Expo de MULHOUSE guidera toute personne souhaitant se reconverter, évoluer dans son métier ou dans son entreprise et passer de l'envie au projet.

Des conseillers vous proposeront de faire le point sur votre situation professionnelle.

Vous aurez accès au bon interlocuteur pour vous orienter et nourrir votre réflexion. Ateliers thématiques tout au long de la journée.

Le programme détaillé de cette journée est disponible sur le site : www.monmetierdedemain.com

4. Marche des écoles

L'Association du Carnaval des Enfants organise **le dimanche 10 juin 2018** la marche des écoles, au départ de l'aire de loisirs de 9 h 30 à 11 h 30.

Deux tracés sont proposés : un petit parcours de 6 km, éducatif et accessible à tous et un grand parcours de 10 km pour les plus courageux... une belle occasion de redécouvrir, chemin faisant, la nature printanière et ses merveilles qui bordent notre village.

Le grand air, ça ouvre l'appétit, c'est bien connu. Alors rendez-vous, à l'heure du déjeuner, à l'aire de loisirs où grillades, buvette et pâtisseries vous attendront. Et l'après-midi, de nombreux jeux et animations procureront amusement aux petits et détente aux grands.

En cas de mauvais temps, la manifestation se déroulerait au Foyer Saint Maurice.

L'association organisatrice vous attend nombreux à cette manifestation quelque peu sportive mais surtout génératrice de bonne humeur, et bien évidemment destinée à soutenir des projets au profit de l'école.

5. Communiqué de l'Association des Donneurs de Sang

L'Association des Donneurs de Sang bénévoles invite ses membres et toute personne souhaitant faire un geste de solidarité à l'égard d'autrui, à prendre part à la collecte de sang organisée le **vendredi 15 juin 2018, de 16 h 30 à 19 h 30 à CARSPACH.**

Elle les encourage à se déplacer chez nos voisins Carspachois, sur lesquels nous pouvons compter lors de chacune de nos collectes locales. Notons à cet égard que la collecte du 13 avril dernier à HIRTZBACH a réuni 82 donateurs.

6. Concert à l'église Saint Maurice

A l'initiative de l'Association pour la Restauration de l'Orgue et de la Fabrique de l'Eglise, un concert exceptionnel sera donné à l'église Saint Maurice par l'Ensemble Vocal « La Barcarolle », **le dimanche 17 juin 2018 à 17 heures 30.**

Dirigée par Mimo ILIEV, accompagnée au piano par Joachim BAUMANN, cette prestigieuse chorale intergénérationnelle interprètera des extraits d'opéra de célèbres compositeurs tels Mozart, Wagner, Saint-Saens, Verdi, Bizet et Mascagni.

Un rendez-vous musical à ne manquer sous aucun prétexte, pour les amateurs du genre.

Entrée libre – plateau. Plus d'informations sur le site : labarcarolle.fr

7. Communiqué du Football Club

Le F.C. HIRTZBACH organise son 30^{ème} marché aux puces, le **dimanche 17 juin 2018** dans la rue Principale (côté impair) qui sera exceptionnellement fermée à la circulation entre le N°9 et le N°73, de 7 heures à 18 heures inclus (nous nous excusons auprès des riverains et les remercions de leur compréhension).

Buvette – sandwiches - restauration sur place.

Repas servis sur place à partir de midi, sur réservation : escalope de dinde panée, frites et salade pour 8 € - sandwiches : 3 € - merguez ou saucisse blanche, frites et salade pour 5 €.

Les inscriptions des exposants sont reçues au 03.89.25.27.94, 03.89.40.90.36 ou au 03.89.40.00.90 (10 € les 5 mètres, 2 € le mètre supplémentaire).

N.B. : les riverains du côté impair de la rue Principale sont invités à déplacer leur(s) véhicule(s) durant le marché aux puces, afin de faciliter l'installation des exposants (prière de stationner les véhicules hors de l'enceinte du marché aux puces). Qu'ils en soient remerciés d'avance.

8. Le F.C. HIRTZBACH est, depuis cette année, un alerte nonagénaire (90 ans), anniversaire qu'il fêtera dignement lors du week-end du 30 juin – 1^{er} juillet 2018 !

Le programme des réjouissances sera diffusé dans la presse locale.

9. Balayage mécanisé

Le prochain balayage par engin spécialisé aura lieu le **jeudi 28 juin 2018**, sauf impondérable.

Comme de coutume, facilitons au maximum le passage de la balayeuse et entretenons régulièrement les abords des propriétés, les endroits non accessibles à l'engin ainsi que les caniveaux.

10. Avis aux bouilleurs de cru

Les "grandes vacances" s'annonçant à partir du samedi 07 juillet 2018, une période de distillation sera ouverte à partir de ce même jour, jusqu'au vendredi 31 août 2018 inclus.

Les bouilleurs de cru intéressés sont invités à se faire connaître en mairie dès à présent afin d'organiser et de gérer au mieux cette opération (Tél. : 03.89.40.99.21).

11. Recrutement de gardiens de la paix

La Police nationale recrute 8000 personnes, dont 3300 gardiens de la paix.

Ce recrutement est actuellement ouvert jusqu'au 29 juin 2018, sur le site www.lapolicenationalerecrute.fr où l'on peut télécharger le dossier de candidature.

La police espère mobiliser des jeunes adhérant à ses valeurs fondamentales : le courage, le dévouement, l'intégrité, la dignité, le dépassement de soi, l'esprit d'équipe, l'exemplarité,... et trouver les candidats qui veulent s'engager au service du public pour exercer des missions quotidiennes de police : protéger, enquêter, intervenir.

Contact : 03.87.16.13.72.

12. Cartes d'identité et passeports

À quelques semaines des premiers départs en vacances, il est recommandé de vérifier la date de validité de la carte d'identité ou du passeport (pour celles et ceux qui voyagent à l'étranger), afin de prévoir à temps leur renouvellement.

C'est l'occasion de rappeler les nouvelles modalités d'obtention de ces titres sécurisés, applicables depuis le mois de mars 2017.

Carte nationale d'identité

Il est vivement recommandé, pour celles et ceux bénéficiant d'une connexion à internet, de faire la pré-demande en ligne afin de gagner un temps précieux pour l'instruction du dossier.

- Pour cela, il faut créer un compte personnel sur le site des titres sécurisés : <http://ants.gouv.fr>, puis saisir l'état civil et l'adresse du demandeur ;
- prendre note du numéro de pré-demande qui est attribué au demandeur et imprimer le formulaire avec le cadre photo ;
- choisir l'une des mairies équipées de bornes biométriques, celles d'ALTKIRCH étant la plus proche (outre FERRETTE et DANNEMARIE) ;
- rassembler les pièces justificatives (voir ci-dessous) ;
- prendre rendez-vous au 03.89.40.00.04 (Mairie d'ALTKIRCH, service ouvert du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30) ;
- se présenter au guichet de la mairie avec le numéro de la pré-demande et le formulaire, pour y déposer le dossier et procéder à la prise des empreintes digitales ;
- enfin retirer la carte d'identité auprès de ladite mairie.

N.B. : ceux qui n'ont pas accès à Internet peuvent retirer un formulaire papier auprès de n'importe quelle mairie.

Pièces justificatives à joindre au dossier à déposer :

- copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation complète, à demander au lieu de naissance (sauf personnes nées à ALTKIRCH et MULHOUSE). Dans certains cas, la copie de l'acte de mariage sera également demandée (ex. : ajout du nom d'épouse suite à mariage) ;
- copie de l'ancienne carte d'identité (si elle existe). Et pour un mineur, joindre en plus la copie de la carte d'identité d'un des parents ;
- un justificatif de domicile : facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone, datant de moins d'un an ou avis d'imposition sur les revenus, locaux ou fonciers ;
- en cas d'hébergement par un tiers, joindre un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et une attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois ;

- une seule photographie récente (moins de 6 mois) au format 35 x 45 mm, à faire de préférence chez un photographe (plus sûr) ;
- le mineur doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale. La prise d'empreinte d'un mineur est obligatoire à partir de 12 ans ;
- pour le cas d'un renouvellement d'une carte d'identité de plus de 10 ans, l'usager doit être en mesure de justifier d'un déplacement dans un pays étranger acceptant la carte d'identité comme document de voyage, en produisant : un titre de transport (billet d'avion), ou une réservation (agence de voyage,...) ou une attestation de l'employeur pour les personnes travaillant à l'étranger, ou plusieurs tickets d'achats effectués dans les pays limitrophes ;
- la carte d'identité est gratuite, mais il en coûtera 25 € (en timbre fiscal) en cas de perte ou de vol de la carte.

Passeport

La démarche est la même pour obtenir un passeport biométrique.

Pour celles et ceux ne disposant pas d'un accès Internet, les formulaires papier sont à retirer auprès de n'importe quelle mairie.

Les pièces justificatives à joindre au dossier sont les mêmes que pour la carte d'identité (voir ci-dessus). Il convient, par contre, de joindre en plus un timbre fiscal à 86 € (adulte), à 42 € (mineur entre 15 et 17 ans) ou à 17 € (mineur de moins de 15 ans). A noter que les timbres fiscaux peuvent être achetés en ligne (proposé lors de la saisie de la demande sur Internet).

Délais

Que ce soit pour l'obtention d'une carte d'identité ou d'un passeport, il convient d'accomplir les démarches au moins 4 à 6 semaines avant le départ.

13. Pour l'Alsace, je donne mon avis !

Vous souhaitez donner votre avis sur la création d'une nouvelle collectivité d'Alsace ?

Vous voulez faire des propositions ?

Vous soutenez l'initiative ?

Faites-le savoir, exprimez-vous !

Votre contribution est importante, elle enrichira le projet.

Rendez-vous sur le site internet :

www.expressioncitoyenne.alsace

Le temps de la concertation est un moment clé du projet pour l'avenir institutionnel de l'Alsace, et cette démarche doit permettre à chaque Alsacienne et chaque Alsacien de donner leur avis.

14. Lutte contre les moustiques

Le Préfet du Haut-Rhin a pris un arrêté, le 05 avril 2018, autorisant les agents de la Brigade Verte à pénétrer dans les propriétés publiques et privées pour réaliser les opérations de démoustication, tout au long de l'année 2018.

Nous sommes tous appelés à lutter contre la prolifération des moustiques de toutes espèces et notamment le moustique tigre qui peut être vecteur de la dengue, du zika et du chikungunya.

La façon la plus efficace de se protéger consiste à évacuer toutes les eaux stagnantes qui sont autant de « gîtes larvaires » favorisant la reproduction du moustique.

Voici quelques gestes simples contribuant à la destruction mécanique des lieux potentiels de ponte :

- enlever tous les objets abandonnés qui peuvent servir de récipient, dans les jardins, les parcs ou sur les terrasses qui peuvent servir de récipient ;
- vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux, etc... ;
- remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable ou une éponge qui, une fois mouillés permettent l'arrosage ;
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, toits-terrasse,...) ;
- surveiller et traiter dès leur mise en eau les gîtes présents sur la voirie et les espaces publics.

Retrouvez les recommandations de la Brigade Verte dans la brochure disponible sur le site internet : www.brigade-verte.fr/demoustication/agiravant

15. Pour bien vieillir – Communiqué de Santé Publique France

Le vieillissement de la population est un enjeu sociétal majeur avec comme défi de prolonger l'autonomie et de soutenir santé et qualité de vie le plus longtemps possible. C'est dans cet esprit que Santé Publique France s'attache à renforcer les connaissances sur le bien vieillir des personnes âgées et de leur entourage ainsi que celles des professionnels de santé et médico-sociaux par des supports de communication, publications, enquêtes et partenariats stratégiques.

Rendez-vous sur le site internet : www.pourbienvieillir.fr qui vous aide à profiter pleinement de votre âge et de votre retraite.

Vous trouverez sur ce site des idées et des conseils de médecins et d'experts, des vidéos, des guides pratiques, des contacts pour trouver des ateliers de prévention près de chez vous.

16. Projets de ravalement de façades - RAPPEL

Conformément à l'article L.422-2 du Code de l'Urbanisme, tout projet de ravalement de façades doit faire l'objet d'une déclaration préalable à déposer en mairie, au minimum deux mois avant les travaux, accompagnée s'il y a lieu de plans de l'existant et des modifications envisagées, ainsi que des photographies de l'ensemble.

Pour guider utilement les pétitionnaires dans leurs choix et veiller à l'harmonie et à l'intégration des coloris dans l'environnement urbain, la mairie leur proposera de prendre rendez-vous avec le CAUE (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement).

- Si le projet se situe dans le périmètre de la zone protégée (rue Principale, rue de la Montagne, co-visibilité avec le Château ou le Parc, classés Monuments Historiques), le CAUE assurera la coordination avec l'Architecte des Bâtiments de France pour valider les choix des coloris.
- Si le projet se trouve hors périmètre protégé, le CAUE fera des propositions aux pétitionnaires, à charge pour le Maire de ne pas valider les choix des coloris si les conseils de l'Architecte du CAUE ne sont pas suivis.

Les pétitionnaires doivent contacter le CAUE et prendre rendez-vous au 03.89.23.33.01. Un architecte conseil du CAUE viendra directement sur place (à domicile).

Ils se rendront ensuite à la mairie où un formulaire leur sera remis afin de leur faciliter le contact avec l'architecte du CAUE.

Cette démarche permettra aux porteurs de projets de ravalement de façades de se conformer aux exigences du classement « Quatre Fleurs » et de respecter la qualité architecturale de notre village.

« La façade appartient à celui qui la regarde ». Victor HUGO.

17. Remerciements

Jean-Claude et Alice LAEMLIN ont été très touchés par les nombreuses marques d'amitié et de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion de leurs noces d'Or. Ils remercient en particulier M. le Maire et ses adjoints, ainsi que la délégation du Crédit Mutuel, venus les honorer à domicile.

18. Petites annonces

- ❑ Mme Lydie STEGER, productrice bien connue de liqueurs et sirops sous l'enseigne « Liqueurs du Sundgau » recherche un verger à acquérir (ou verger à l'abandon). Etudie toute offre.
Contact : 06.26.71.16.71.

19. Etat civil

❑ Naissance :

- Le 18 mai 2018 à ALTKIRCH est né Marius qui fait la joie de ses parents, André SCHELCHER et Noémie DUROZARD, de son frère Boris et de sa sœur Gabrielle, demeurant ensemble 20 rue de la Roselière ;
- Le 21 mai 2018 à ALTKIRCH est né Ewenn qui fait la joie de ses parents, Sébastien HEINRICH et Marielle PETON et de sa sœur Solenn, demeurant ensemble 4 rue des Prés.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

❑ Mariage :

Le 26 mai 2018 se sont unis civilement en la mairie de HIRTZBACH Jean-Pierre WÖLFER et Micheline HENRY, demeurant 19 rue du 21 Novembre.

Nous leur adressons nos meilleurs vœux de bonheur !

❑ Décès

Le 20 mai 2018 à MULHOUSE nous a quittés Mario DONISCHAL, à l'âge de 68 ans.

20. Les grands anniversaires du mois de juin 2018

65 ans :	Mme HELBERT	Claudine née MARCHAL
	Mme HERMANN	Catherine née LANG
	M. PFLIEGER	Gilbert
	M. WALCH	Jean-Luc
66 ans :	Mme RENCK	Marlène
67 ans :	M. CADET	Fred

69 ans : M. NUSSBAUMER René
 71 ans : M. GUR Adrien
 M. HINCKEL Sylvain
 74 ans : Mme HARTMANN Marie-Rose née WOLF
 M. NAVET Gérard
 Mme VERSINI Edith née RISSER
 75 ans : M. BRAND Pierre
 77 ans : M. DIEBOLT Erwin
 Mme GOLFIER Jeanne née DEMOUCHE
 81 ans : Mme RUFFENACH Jacqueline née FUTTERER
 83 ans : M. MULLER François
 85 ans : M. GSCHWIND Joseph
 86 ans : M. JERMANN Jean
 90 ans : M. FELLMANN Raymond
 95 ans : Mme SCHREIBER Yvonne née BINGLER

Les couples suivants ont fêté leurs Noces d'Or :

- le 26 avril : Jean-Claude et Alice LAEMLIN ;
- le 04 mai : Claude et Françoise PETIT-BOURGEOIS ;
- le 17 mai : Gérard et Geneviève MUNCK ;
- le 25 mai : François et Marie-Rose HEINIS.

Nous leur adressons nos sincères félicitations !

Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH
Tél : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.40.96.40
Courriel : mairie.hirtzbach@wanadoo.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
Mardi	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
Mercredi	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
Judi	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
Vendredi	Fermé	De 17 h 00 à 18 h 30
Samedi	Fermé	